



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 18 septembre 2013 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

| | |
|-----------------|--------------------------------|
| Maire : | Monsieur Jacques Hémond |
| Conseiller #1 : | Madame Francine Labelle-Girard |
| Conseiller #2 : | Monsieur Jean-Guy Dionne |
| Conseiller #3 : | Monsieur Germain Ducharme |
| Conseiller #4 : | Monsieur Michel Plourde |
| Conseiller #5 : | Monsieur Bernard Laroche |
| Conseiller #6 : | Madame Lisette Fréchette |

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, maire.

PRIÈRE D'OUVERTURE

389-2013 – Adoption de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, appuyé par monsieur Germain Ducharme, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en gardant le varia ouvert.

Adoption des procès-verbaux des séances du 18 juin, 3 juillet, 8 juillet, 6 août et 21 août 2013 ;

Ce point est reporté à la séance du 3 octobre 2013.

ADMINISTRATION

390-2013 – Estimé pour la réparation du véhicule du directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice des fonctions de Directeur des travaux publics nécessite l'utilisation d'un véhicule;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente avec le Directeur des travaux publics afin que ce dernier reçoive une compensation pour l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule du Directeur des travaux publics a été endommagé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et sans faute de sa part;

CONSIDÉRANT QUE si ce véhicule faisait partie de la flotte de véhicule de la municipalité, ce dernier serait assuré par les assurances de la municipalité et que les dommages occasionnés seraient couverts par cette assurance;

CONSIDÉRANT QUE les dommages occasionnés au véhicule personnel du Directeur des travaux publics sont estimés à moins de 1 500\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle Girard, appuyé par monsieur Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement d'autoriser le paiement des réparations du véhicule du Directeur des travaux publics selon le prix de la soumission dont l'ensemble du conseil a déjà pris connaissance antérieurement;

Nettoyage du réseau – suivi du dossier par le directeur des travaux public

Le directeur des travaux publics explique qu'il faudra probablement recurer plus profondément certaines parties du réseau d'aqueduc car certaines conduites sont très lourdement encrassées par le calcaire accumulé au fil des années et que ces travaux nécessiteront de nouveaux investissements de la part de la municipalité. Une partie de ces travaux pourrait être couverte par le programme TECH.

391-2013 – Isabelle Gignac – Demande de modification signalisation face à l'école Masson ;

ATTENDU QUE madame Isabelle Gignac a communiqué avec la Directrice-générale, madame Caroline Lalonde, afin de l'informer que des voitures circulent rapidement devant l'école Masson et que cela est dangereux pour les élèves de cette école primaire;

ATTENDU QUE madame Isabelle Gignac a demandé que la municipalité procède à l'installation de dos d'ânes sur la rue Masson;

ATTENDU QUE la situation a été analysée par le Directeur des travaux publics, monsieur Mathieu Charland, et que l'installation de dos d'ânes semble problématique dans ce secteur, notamment car l'installation de dos d'ânes limiterait les espaces de stationnements déjà réduits dans ce secteur et que cela nuirait aux activités du salon funéraire;

ATTENDU QUE la municipalité est informée que d'autres problèmes de circulation touchent le secteur de l'école Masson et qu'il serait nécessaire de coordonner les actions de la municipalité avec la Commission scolaire des Sommets, l'école Masson, ainsi que les transporteurs scolaires amenés à circuler dans ce secteur;

ATTENDU QUE la municipalité propose l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire de chaque côté de la traverse piétonnière au coin de la rue du Collège et de la rue Masson, ainsi que l'installation de nouveaux panneaux de 30 km/h et de zone scolaire dans le secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Lisette Fréchette, appuyé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité que soit installés des panneaux d'arrêts de chaque côté de la traverse piétonnière, ainsi qu'au coin de la rue Masson, que de nouveaux panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h soient installés ainsi que des panneaux indiquant que l'on se trouve en zone scolaire. Il est également entendu que la municipalité communiquera avec l'école Masson avec de discuter des autres problèmes de circulation dans ce secteur.

392-2013 - Dimitri Tisluck – Demande pour l'installation d'un ponceau par la ville

ATTENDU QUE la réglementation de la municipalité prévoit que les frais pour l'installation d'un ponceau sont à la charge du citoyen;

ATTENDU QU'aucun fait particulier n'a été soumis à la municipalité afin de justifier une prise en charge des frais d'installation du ponceau demandé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Plourde, secondé par monsieur Bernard Laroche de refuser la demande de monsieur Dimitri Tisluck.

393-2013 – Travaux sur la rue Nicolet ;

Il est proposé par monsieur Germain Ducharme, appuyé par monsieur Michel Plourde et résolu à l'unanimité que les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Nicolet soient autorisés dans le cadre du programme TECH.

394-2013 – Autorisation de signature de l'entente de contribution avec l'Agence de développement économique Canada pour la réfection de la façade latérale du centre Mgr Thibault ;

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, appuyé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité que la directrice-générale, madame Caroline Lalonde, soit autorisée à signer l'entente soumise par l'Agence de développement économique du Canada pour la réfection de la façade latérale du centre Mgr Thibault, le tout tel que soumis par l'Agence.

395-2013 – Autorisation de signature des contrats et d'autorisation des dépenses pour le projet de la réfection de la façade latérale gauche du Centre Mgr Thibault ;

Il est proposé par madame Francine Labelle Girard, appuyé par monsieur Germain Ducharme et approuvé à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics à signer conjointement pour et au nom de la municipalité tout contrat et d'engager toute dépense utiles au projet de la réfection de la façade latérale gauche du Centre Mgr Thibault.

396-2013 – Autorisation d'autoriser et de signer des contrats/dépenses relativement aux travaux de la patinoire ;

Il est proposé par monsieur Michel Plourde, appuyé par monsieur Germain Ducharme et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics à signer conjointement pour et au nom de la municipalité tout contrat et d'engager toute dépense utiles au projet de construction de la patinoire de Danville.

PERIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Jean-Luc Giard demande à la municipalité l'autorisation de procéder à la coupe d'un arbre situé dans le fossé face à sa résidence, au coin des rues Gordon et Brochu.

397-2013 – Autorisation de couper un arbre dans le fossé au coin des rues Gordon et Brochu ;

Il est proposé par monsieur Michel Plourde, appuyé par madame Francine Labelle Girard et résolu à l'unanimité que monsieur Jean-Luc Giard soit autorisé à couper l'arbre qui pousse dans le fossé appartenant à la municipalité face à sa résidence au coin des rues Gordon et Brochu et qu'il puisse disposer de cet arbre à son avantage, le tout considérant qu'il effectuera sans frais la coupe de cet arbre au bénéfice de la municipalité.

Daniel Pitre : veut savoir qui procède aux travaux sur la plate-forme multifonctionnelle.

Mathieu Charland indique au conseil qu'un monsieur Vallières lui propose d'effectuer l'entretien du terrain situé derrière l'entrepôt Beauchemin en contrepartie que la municipalité l'autorise à cultiver et récolter ce qu'il pourra semer sur celle-ci. Il veut procéder aux labours du terrain cette année afin de pouvoir semer au printemps prochain. Il est proposé qu'il soit offert à monsieur Vallières de procéder à la culture de ce terrain à ses risques et périls, la municipalité ne pouvant s'engager à long terme à lui garantir qu'aucun projet n'aurait lieu sur ce terrain.

Isabelle Gignac : demande à ce qu'on fasse un suivi du dossier avec eux concernant l'installation de signalisation près de l'école Masson.

| |
|-----------------------------------|
| Mathieu quitte la séance à 20h30. |
|-----------------------------------|

ADMINISTRATION

398-2013 – Ubald Picard – Demande de majoration du paiement effectué (132\$) ;

Il est proposé par monsieur Michel Plourde, secondé par madame Francine Labelle Girard et résolu à l'unanimité, à la suite de l'étude des documents fournis par monsieur Ubald Picard, que la compensation qui lui a été octroyée suivant le gel de sa conduite d'eau soit majorée de 132\$, soit 92\$ pour la location d'une machine à vapeur utiliser pour tenter de dégeler la conduite d'eau située sur son terrain et 40\$ pour l'essence utilisée pour faire fonctionner cette machine à vapeur.

399-2013 – Mario Tardif et Sylvie Roy (17 rue Anny) – Demande d'annulation des intérêts sur le compte de taxes ;

Suivant les explications données par la Directrice générale, madame Caroline Lalonde, il est proposé par madame Francine Labelle Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité que soit confirmé la décision de celle-ci de ne pas annuler les intérêts portés au compte de taxes de monsieur Mario Tardif et de madame Sylvie Roy.

Fédération des œuvres de charité Danville-Shipton – Déménagement du comptoir familial ;

Une entente a été prise avec madame Thérèse Arbour à l'effet que le comptoir familial pourra continuer d'occuper le local actuellement occupé dans l'ancien hôtel de ville de Danville et que le déménagement dans un local au centre Mgr Thibault est retardé, suivant les travaux qui sont actuellement en cours au centre Mgr Thibault. Advenant que des travaux soient entrepris à l'ancien hôtel de ville, un préavis de 2 mois sera donné à madame Arbour afin que le comptoir familial déménage dans son nouveau local au centre Mgr Thibault. Dans l'intervalle, le comptoir familial s'engage à diminuer son stock afin de faciliter le déménagement futur.

400-2013 – Envoie d'une lettre d'intérêt pour l'achat des anciens terrains de la John Manville ;

Il est proposé par madame Francine Labelle Girard, secondé par madame Lisette Fréchette et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à l'envoi d'une lettre à monsieur Bernard Coulombe, directeur général de la John Manville, afin de lui signifier l'intérêt de la municipalité à acquérir une portion des terrains détenus par la société.

401-2013 – Renouvellement de l'adhésion à la chambre de commerce pour l'année 2013-2014 ;

Il est proposé par madame Francine Labelle Girard, secondé par madame Lisette Fréchette et résolu à l'unanimité à de renouveler l'adhésion à la chambre de commerce de Danville pour l'année 2013 et que la municipalité défraiera les frais d'adhésion à cet effet, lesquels s'élèvent à la somme de 85\$ + taxes.

402-2013 – Résolution afin que la Directrice-générale soit mandaté pour faire une offre sur le terrain sis au 16 rue Pierre lors de la séance de vente sous contrôle de justice le 27 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Boulanger doit à la Ville une somme de plus de 3 177,49\$ à titre de taxes municipales ainsi que les frais judiciaires liés à l'obtention d'un jugement contre elle;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté ses procureurs pour entreprendre les procédures de saisie immobilière et vente en justice de l'immeuble détenu par monsieur Patrick Boulanger, cet immeuble portant le numéro de lot 4 078 381 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, afin de récupérer les sommes qui lui sont dues;

ATTENDU QUE malgré la saisie immobilière, les sommes dues à la Ville n'ont toujours pas été acquittées;

ATTENDU QUE la vente en justice de l'immeuble a été fixée au 27 novembre, à 10h00, au Palais de Justice de Sherbrooke;

ATTENDU QUE la Ville désire mandater la Directrice générale, madame Caroline Lalonde, afin d'assister à cette vente et afin de protéger la créance de la Ville;

POUR TOUTES CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL PLOURDE, APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE LABELLE-GIRARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la Ville mandate la Directrice générale, madame Caroline Lalonde, afin d'assister à la vente en justice de l'immeuble de monsieur Patrick Boulanger, cet immeuble portant le numéro de lot 4 078 381 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, qui aura lieu le 27 novembre 2013 à 10h00, au Palais de Justice de Sherbrooke;

QUE le conseil de la Ville mandate la Directrice générale, madame Caroline Lalonde, afin d'encherir et d'acquérir ledit immeuble, au nom de la Ville, conformément aux prescriptions du deuxième alinéa de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit ce qui suit:

« L'enchère de la municipalité ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales. »

403-2013 – Pont du chemin Craig – Poursuite des pressions sur le MTQ;

ATTENDU QUE le ministère du Transport a récemment procédé à l'installation d'une nouvelle signalisation sur le pont du chemin Craig;

ATTENDU QUE cette signalisation ne satisfait pas la municipalité en ce qu'elle n'assure pas une circulation sécuritaire des véhicules, la visibilité étant réduite à cet endroit et la configuration des lieux ne permettant pas de voir si un véhicule arrive en sens inverse sur le pont;

ATTENDU QUE l'installation de lumières de signalisation serait une solution satisfaisante pour la municipalité dans l'attente de la construction d'un nouveau pont;

ATTENDU également que la municipalité assume des frais supplémentaire pour le déneigement du pont puisque la machinerie utilisée habituellement ne peut traverser le pont suite au rétrécissement de la voie de circulation;

ATTENDU QUE le détournement de la circulation suite à la limitation du tonnage sur le pont, ainsi qu'en cas de fermeture temporaire complète du pont, se fait sur le chemin Tremblay et que ce dernier n'est pas construit de manière à pouvoir recevoir une telle circulation et un tel poids de véhicules;

ATTENDU QUE les ponts de Tingwick et de Richmond ont été refaits en neuf sur la route du chemin Craig au cours des dernières années;

ATTENDU QUE la présence de carrières et sablières dans le secteur du pont du chemin Craig occasionne beaucoup de circulation de camion dans le secteur;

ATTENDU QUE les citoyens de Danville viennent régulièrement assister aux séances du conseil de ville afin de requérir la construction d'un nouveau pont;

CONSIDÉRANT LE TOUT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Bernard Laroche et résolu à l'unanimité qu'une lettre soit transmise au ministère du Transport afin de lui réitérer le désir de la municipalité qu'un pont neuf soit reconstruit en lieu et place du pont actuel et que dans l'intervalle, des lumières soient installées afin d'assurer la sécurité des usagers du pont du chemin Craig.

404-2013 – Programme d'aide financière Lac-Mégantic ;

Il est proposé par madame Lisette Fréchette, secondé par monsieur Germain Ducharme et résolu à l'unanimité que si une compensation monétaire peut être perçue de la ville de

Danville pour l'aide apportée lors de la catastrophe du Lac-Mégantic, que celle-ci soit retournée en don pour les victimes et la reconstruction de la ville.

405-2013 – Concertation Danville – Autorisation à ce que Michel Plourde puisse signer l'ensemble des documents relatifs à la dissolution de la société ;

Il est proposé par madame Francine Labelle Girard, secondé par madame Lisette Fréchette et résolu à l'unanimité que monsieur Michel Plourde soit autorisé à signer les documents relatifs à la dissolution de la société « Concertation Danville ».

406-2013 – Ré-adoption des règlements d'emprunt 130-2013, 131-2013, 132-2013, 133-2013 – délai trop long pour tenu d'un registre de signature ;

Il est proposé par monsieur Germain Ducharme, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité que l'ensemble de ces règlements soient réadopté afin que puisse être tenu le registre de signature nécessaire à leur adoption.

407-2013 – Approbation comité de la politique familiale ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Germain Ducharme et résolu à l'unanimité d'ajouter le nom de madame Nancy Desrochers, propriétaire d'un CPE dans le domaine Boudreau, comme membre du comité de la mise en place de la politique familiale de Danville.

QUESTIONS DES CITOYENS

Pas de question du public.

URBANISME

408-2013 – Soumission de PG Solution relativement à l'installation d'un module de mobilité pour les logiciels d'urbanisme de la municipalité ;

Il est proposé par madame Lisette Fréchette, secondé par monsieur Germain Ducharme et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat du logiciel de mobilité pour les services d'urbanismes de la municipalité, à condition que cet achat soit facturé en janvier 2014.

409-2013 – Modification de la résolution numéro 217-2013 ;

Il est proposé par madame Francine Labelle Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et résolu à l'unanimité que la résolution 217-2013 soit modifiée de manière à ce que lorsque l'on lit « Règlement de zonage portant le N° 27 -2002 », ces termes soient remplacés par « Règlement de zonage portant le N° 393 ».

Avis de motion pour la modification du règlement no. 393 zone RE-56 ;

Avis de motion donné par madame Francine Labelle Girard.

410-2013 – Modification d'adresse civique sur la rue Montcalm ;

Il est proposé par monsieur Germain Ducharme, secondé par madame Lisette Fréchette et résolu à l'unanimité que les adresses civiques des blocs appartement sur la rue Montcalm soient modifiées de manière à ce que la numérotation civique suive celle antérieure des maisons situées sur la même rue, le tout afin de faciliter les opérations des services d'urgences et les livraisons effectuées dans le secteur. La municipalité compensera les propriétaires qui devront modifier le lettrage extérieur de leur numéro civique et ce, jusqu'à concurrence de 20\$ par adresse civique modifié, le tout sur présentation de preuves justificatives.

411-2013 – Modification du nom de la rue Ste-Augustine ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Germain Ducharme et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à une demande de modification du nom de la rue Ste-Augustine pour St-Augustine auprès de la commission de la toponymie :

412-2013 – Publicisation de la Vitrine des Marchands 2013 – demande de commandite de 500\$;

Il est proposé par madame Francine Labelle Girard, secondé par madame Lisette Fréchette et résolu à l'unanimité d'accéder à la demande d'aide financière de la Vitrine des Marchands 2013 et d'accorder à cette fin la somme de 500\$.

413-2013 – Banque de 10 messages pour annoncer la semaine de prévention des incendies (150\$) ;

Il est proposé par madame Francine Labelle Girard, secondé par monsieur Germain Ducharme et résolu à l'unanimité que la municipalité prenne une banque de 10 messages pour annoncer la Semaine de prévention des incendies au FM 99.3 pour la somme de 150\$.

414-2013 – FM 99.3 - Banque de 12 messages pour annoncer la Fête des oiseaux migrateurs (175 \$) ;

Il est proposé par madame Lisette Fréchette, secondé par monsieur Germain Ducharme et résolu à l'unanimité que la municipalité prenne une banque de 12 messages pour annoncer la Fêtes des oiseaux migrateurs au FM 99.3 pour la somme de 175\$.

DEMANDE DE SOUTIEN ET D'AIDE FINANCIERE

Demande de soutien – Campagne Centraide 2013 ;

Il n'y a pas de proposeur pour appuyer cette demande, celle-ci est par conséquent rejetée.

Souper-bénéfice du député André Bellavance en présence du vice-premier ministre, François Gendron

Il n'y a pas de proposeur pour appuyer cette demande, celle-ci est par conséquent rejetée.

415-2013 – Étang Burbank – Entente pour le paiement des structures de jeux à l'étang (1500\$) ;

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par madame Lisette Fréchette et résolu à l'unanimité que sur réception d'une facture attestant des coûts de réparation de la structure de jeux « jambette » située sur le terrain de l'étang Burbank, la municipalité remboursera cette facture jusqu'à concurrence de la somme de 1500\$.

CORRESPONDANCE

416-2013 – Lettre de remerciement de Konrad et Anita Arnold pour l'appui de la ville lors de la journée « Porte ouverte sur nos fermes » ;

Il est proposé par monsieur Bernard Laroche, secondé par madame Francine Labelle Girard et résolu à l'unanimité qu'une lettre de félicitations soit envoyée aux participants de la journée de l'UPA pour l'organisation de cette journée d'activités.

Plainte sur la nature d'activités de location à court terme au Lac Perkin ;

Remise aux élus d'une lettre transmise par le commissaire au Lobbysme du Québec ;

Plainte transmise par monsieur Louis-Marie Duchesne relativement au service d'urbanisme ;

Résultats relativement à divers dossiers entendu le 30 août 2013 à la Cour municipale d'Asbestos et note d'honoraires;

Frais judiciaires provenant des infractions et amendes ;

VARIA

Monsieur Bernard Laroche mentionne qu'il est malheureux que l'OMH fasse affaire avec des contacteurs de l'extérieur de la région pour les travaux qui ont été effectués sur le HLM de Danville.

La Chambre de commerce de Danville organisera le 15 octobre prochain à la salle des Chevaliers de Colomb un forum pour les candidats aux élections municipales du 3 novembre 2013.

Madame Francine Labelle-Girard mentionne qu'il y a eu publication dans le journal Les Actualités d'une lettre ouverte concernant le pont du chemin Craig et que cette lettre remet directement en cause les actions prises par le maire, monsieur Jacques Hémond. Il est discuté de ce que la municipalité compte faire suivant la publication de cette lettre. Monsieur Hémond entend rencontrer le citoyen afin de rectifier la situation avec lui.

QUESTIONS DES CITOYENS

Pas de question du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

417-2013 – Il est proposé à 22h30 par monsieur Germain Ducharme que la présente séance soit levée.

X _____
Monsieur Jacques Hémond, maire

X _____
Madame Caroline Lalonde, directrice générale
et secrétaire-trésorière-greffière

Je, Jacques Hémond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec